

# L'Industriel du Rhône

JOURNAL HEBDOMADAIRE

TRAVAUX PUBLICS — MÉTALLURGIE — ÉLECTRICITÉ — AGRICULTURE — COMMERCE — FINANCES

## ANNONCES

Annonces judiciaires et légales. 25 c. la ligne.  
Les autres Annonces, Réclames, Chroniques et  
Faits divers se traitent à forfait.

Administration : 29, cours Gambetta, à Lyon

## ABONNEMENTS

Rhône et Départements limitrophes. . . 6 fr.  
Autres départements. . . . . 7 fr.  
Union postale. . . . . 8 fr.

## LA QUESTION DES EAUX

Sur la demande de plusieurs de nos lecteurs, nous publions le questionnaire adressé, par Monsieur le maire de Lyon, le 17 mai dernier, à tous les auteurs de projet.

Nous ferons suivre chaque question des réponses faites par M. Claret, le favori de cette course au clocher, nous les publierons sans commentaire, laissant au public le soin de les apprécier.

1° L'auteur du projet s'engage-t-il à fournir à la ville de Lyon 350,000 mètres cubes d'eau par jour?

Dans le cas où, pour une cause quelconque, soit au moment de l'exécution, soit pendant le cours de l'exploitation, la quantité d'eau indiquée de 350,000 mètres cubes viendrait à faire défaut, en tout ou en partie, s'engage-t-il à amener par d'autres travaux la quantité indiquée?

Il serait inséré dans le cahier des charges que la ville se réserve, dans le cas précédent, de faire exécuter aux risques et périls du concessionnaire tous travaux utiles pour arriver à retrouver la quantité d'eau indiquée?

Mes affirmations restent les mêmes et si la ville veut bien consentir à laisser exécuter à mes frais les essais demandés par MM. les ingénieurs de la Commission technique, elle acquerra la certitude matérielle du rendement que j'ai fixé.

J'ajoute que j'accepte d'avance toutes les conditions que la ville désirera insérer, à ce sujet, dans le cahier des charges de la concession.

2° Le demandeur s'engage-t-il à prendre complètement le lieu et place de la ville vis-à-vis de la Compagnie actuelle des Eaux et à garantir la ville de tous recours, pour rachat de la concession, rachat de matériel, indemnités, quelque puisse en être le chiffre, qui restent à la charge exclusive du demandeur?

Je m'engage à prendre complètement le lieu et place de la ville et à supporter seul les conséquences du rachat, clairement définies dans les articles précités du traité (Art. 26 et 34, traité du 8 août 1853).

3° Quelle est la durée de la concession réclamée par le demandeur?

Il est de toute évidence que, après le rachat de la ville, le nouveau concessionnaire agréé, acceptant toutes les charges et ayant à payer une indemnité jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1956, devra jouir du bénéfice de la concession pendant la même période, c'est-à-dire pendant 69 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1888, époque où expirent les trente années d'exploitation.

4° Quelles sont les garanties présentées par l'auteur au point de vue de l'exécution du projet dont il est l'auteur? A-t-il déjà des bailleurs de fonds?

Je possède intégralement, comme je le disais déjà il y a dix mois, tous les fonds nécessaires à la complète exécution du projet « Lyon et le Rhône. »

Ces ressources proviennent pour une partie de ma fortune personnelle, que j'engage tout entière dans cette entreprise, et, pour une autre partie, de fonds mis, depuis longtemps, à ma

disposition par des personnes qui ont pleine confiance en mon œuvre.

Je ne veux pas, à nouveau, insister sur la valeur des garanties financières que j'apporte à la ville.

5° Quelle serait la durée d'exécution des travaux?

Je m'engage à terminer les travaux dans un délai maximum de deux ans, à partir du jour de l'ouverture des chantiers.

6° Prix de l'eau.  
Prix à payer par la ville dans les trois hypothèses suivantes :

A 75,000 mètres cubes. B 100,000 mètres cubes. C 150,000 mètres cubes.  
Cette quantité est celle qui serait employée par le service de la voirie.

Quant à l'eau employée dans les bâtiments municipaux, elle devra être délivrée :

Gratuitement? ou à quel prix? (Par bâtiments municipaux comprendre : l'Hôtel-de-Ville, la Bourse, les Ecoles municipales et les Asiles.)

Je livre à la ville, pour le prix de son abonnement actuel, 100,000 mètres cubes d'eau quotidiens, et j'accepte le prix de 3 francs par mètre cube et par an, pour toute fourniture supplémentaire.

Je livre gratuitement l'eau employée dans les bâtiments municipaux, soit Hôtel-de-Ville, Musées, Asiles, Ecoles, etc.

(A suivre.)

## Les Ressources industrielles et commerciales DE LA COCHINCHINE

(Suite et fin)

10° Quel genre de machines fabrique-t-on? Il ne se fabrique ou ne se façonne à Saïgon que les matériaux nécessaires à la constitution métallique. Il s'y fait également des réparations de machines à vapeur, mais il ne s'y en fabrique pas, leur restauration seule s'y fait.

11° Prix de la mécanique au kilogramme? Il ne peut être donné satisfaction à cette demande, aucune construction métallique ne se faisant dans la colonie.

12° D'où vient le fer que l'on emploie? Les matériaux sont pris n'importe où, le prix de revient seul est consulté et guide l'acheteur dans son acquisition; pourtant, en 1885, l'Administration coloniale a inséré comme clause dans les conditions imposées par ses cahiers de charges que les marchandises employées par les adjudicataires de ces travaux devaient être de provenance française.

Pour l'importation, s'en référer aux Statistiques de la Chambre de commerce de Saïgon et au Manuel de la marine, qui donnent régulièrement dans leurs bulletins hebdomadaires la nature, la quantité et la provenance des marchandises et matières premières employées dans la colonie.

Ainsi, dans son bulletin du 28 février 1886, la Chambre de commerce accuse l'arrivée par le Saghalién, des Messageries maritimes, venant de Marseille, de 20 barils ciment, 12 caisses tissus divers, 45 caisses quincaillerie et ferronnerie, 11 caisses bascules, 9 caisses instruments divers, 1 caisse optique, 1 caisse tuyaux en fer, 1 caisse fer en barres, 5 caisses fer blanc, 75 feuilles tôle laminée, etc., etc.

13° Quelles machines importe-t-on? Aucune de celles en usage dans la Colonie n'y a été fabriquée; il y en a du reste fort peu; l'industrie locale et l'Administration n'achètent pas en moyenne deux locomotives par an.

14° Ya-t-il des chemins de fer installés par une Compagnie?

a) Le chemin de fer de Saïgon à Mytho,

Compagnie des Chemins de fer Coloniaux, qui fonctionne régulièrement depuis juillet 1885.

b) Le tramway à vapeur de Saïgon à Cholon, Société générale des tramways à vapeur de Cochinchine, directeur Ogliaastro, quai de l'Arroyo Chinois, à Saïgon.

15° Une école industrielle aurait-elle des chances de succès?

Depuis fort longtemps il est question de créer à Saïgon une Ecole d'Arts et Métiers pour y instruire de jeunes Annamites et former de bons ouvriers et des mécaniciens experts dans leurs métiers. L'industrie locale souffre de l'absence d'indigènes instruits dans les professions de monteuses, d'ajusteurs, etc., etc.

16° L'Administration locale donnerait-elle une subvention? Laquelle?

La subvention ne peut-être précisée. C'est au particulier, à la Société ou à la Compagnie de faire des offres et d'adresser la demande de subvention, qui sera discutée au Conseil colonial, qui ensuite statuera.

17° Fret par 100 kilos de Marseille à Saïgon.

Consulter les Bulletins de la Chambre de commerce de Saïgon.

Quant le Cambodge sera pacifié, le pays étant riche en mines de fer hydraté, il sera possible de faire des offres et d'adresser une exploitation. Une étude sérieuse et approfondie du sol et du sous-sol du pays par des ingénieurs des mines amènera sans doute la découverte d'une source de revenus ignorés jusqu'à ce jour.

Quant au minerai de fer, il sera possible de le traiter sur place en employant la méthode catalane. On ne pourra guère installer un haut fourneau; outre que cette dernière installation est fort coûteuse, on ne trouverait point chez l'indigène les ouvriers nécessaires pour manœuvrer les pièces et masses de fer sous les pilons et martinets. L'Asiatique n'est point assez fortement musclé pour exécuter ces travaux, exigeant un grand développement de force, et l'Européen ne pourrait résister à la chaleur du haut-fourneau et à celle du climat.

Il ne se présente donc qu'une méthode pour travailler le fer : la forge catalane.

## LES EAUX ET L'ÉLECTRICITÉ

C'est en vain que la population lyonnaise réclame le résultat final, l'adoption d'un projet; il faudra attendre les prochaines élections et le renouvellement complet du conseil municipal pour que les grandes questions locales puissent obtenir une solution.

De l'eau! de l'eau! pour alimenter une population qui augmente chaque année, pour nettoyer les rues, pour purger les égouts dont les émanations nauséabondes engendrent les épidémies. Telle est la demande générale des habitants de la ville. A cela on répond par des études nouvelles, des questionnaires aux auteurs des projets, par des nominations de commissions; mais de résolution, aucune.

Quel sera le projet qui aura les faveurs municipales?

Si cette sage lenteur devait amener d'heureux résultats, si après tant de minutieuses études on parvenait à mettre la main sur un projet répondant aux besoins d'une ville comme Lyon, et qui, tout en satisfaisant les nécessités présentes, laisserait une large part à l'avenir, nous serions les premiers à applaudir.

A la grande question d'alimentation des eaux, vient s'ajouter celle de l'éclairage. L'électricité a fait, ces derniers temps, des progrès immenses et passe dans le domaine de la pratique. Toutes

les villes qui peuvent disposer de chutes d'eau installent la lumière électrique; Lyon, la ville la mieux située, celle qui pourrait disposer de forces considérables, sera la dernière à marcher au progrès.

Que la commission municipale ne sépare pas ces deux questions : alimentation et éclairage, et, quelle que soit la somme que demandera l'exécution du projet qui répondra à ce double but, ce projet sera favorablement accueilli par la population lyonnaise.

## MINE DU VALGODEMARD

Canton de St-Firmin (H<sup>aut</sup>-Alpes)

(Suite)

Nous avons énuméré les richesses minérales du Valgodemard et nous avons décrit les différents gisements métallifères. Il reste pour terminer notre étude à indiquer quels seront les moyens d'extraction à employer, à décrire les usines de préparation mécanique qu'il serait nécessaire de construire, et enfin, étant donné l'écoulement des produits, à établir les prix de revient et à fixer le capital nécessaire pour une exploitation fructueuse.

On s'occupe actuellement à Paris, à Lyon et en Belgique de former une société, sérieuse, possédant les éléments indispensables pour la réussite d'une grande exploitation et ayant pour but d'extraire de ces montagnes les immenses richesses qui y sont enfouies.

Cette société pourra, dès la première année expédier aux fonderies de la région, les minerais enrichis par un simple triage en attendant l'installation des boccards et des laveurs. Le minerai est assez riche pour donner immédiatement des résultats et, l'extraction peut commencer dès le premier jour, car les filons sont complètement découverts.

La mine du Pendillon est celle dont l'exploitation peut donner, aux débuts, les plus riches produits, et c'est par elle que l'on devra commencer. Les deux galeries et le puits qui ont été ouverts par M. Long, sont en plein filon et c'est sur cette mine que M. Castel, inspecteur général des mines, et les ingénieurs qui ont visité le Valgodemard, ont fondé les meilleures espérances.

A 200 mètres du hameau des Portes, sur le chemin qui conduit de la Chapelle à Navette, se trouvent les premiers filons reconnus. Le torrent de Navette qui, été comme hiver, a toujours le même volume d'eau et qui par sa situation topographique ne gèle jamais, coule tout près des galeries. On ferait subir aux minerais extraits une première préparation sur place pour éviter ainsi de transporter les matières stériles.

La mine du Rif du Sap, quoique les travaux de recherches soient moins avancés, est dans les mêmes conditions que celle du Pendillon, et elle peut, au commencement de l'exploitation, donner des produits assez riches pour être expédiés aux fonderies. Ces deux mines dédommageront considérablement la société pour les frais de première année, dits d'installation.

Il n'y a pas en France une vallée aussi riche en minerais de toutes sortes que celle du Valgodemard. Sur une longueur de 25 kilomètres on trouve, en remontant la Soveraisse, sur la rive droite, une mine de charbon concédée en 1875 à M. Long Armand; au Pont Chevrier, un magnifique banc de marbre; au Roux, des gisements de cuivre gris et de galène argentifère; à Colombuégne, des filons de cuivre gris et de galène argentifère, probablement les mêmes qu'au Roux; à Villard Loubière, un filon d'aliquifoux très riche; au Casset, un filon de galène argentifère; au fond de la vallée, la concession de la Chauvetane dont le filon atteinnt jusqu'à 4 mètres d'épaisseur; sur la rive gauche, entre l'Allée et Saint-Jacques, un petit filon de galène, des filons de fer et des marbres superbes; au Pendillon, un gisement très riche en argent

et en plomb; à Navette, des mines de pyrite de cuivre dont les filons reconnus ont 2 mètres 50 centimètres à 3 mètres d'épaisseur; enfin la mine du Rif du Sap.

Toutes ces mines réunies et exploitées par une société puissante, donneront certainement de beaux résultats. C'est une situation unique en France de trouver dans une même vallée de richesses minérales si diverses.

## La Lumière électrique

DANS LES FÊTES ET DANS LES SOIRÉES

S'il est certaines applications où l'emploi de la lumière électrique s'impose d'une manière absolue, c'est assurément dans les fêtes et les soirées, où l'installation est absolument provisoire. On ne peut alors songer à l'éclairage au gaz, et dans ces conditions l'électricité possède cet avantage de donner, sans grandes dépenses, une quantité de lumière aussi considérable qu'on peut le désirer.

Aux dernières fêtes qui ont eu lieu à Noël dans le Palais de l'Industrie, la lumière électrique a rendu de sérieux services. L'immense nef se trouvait éclairée par 25 lampes à arc, dont 15 alimentées par deux dynamos et 10 par des accumulateurs rechargés chaque jour. L'installation, fort appréciée du public et des organisateurs de la fête, était faite par MM. Beau et Bertrand-Taillet, les entrepreneurs bien connus de distribution de gaz et d'électricité.

Jusqu'à ce jour, les accumulateurs ont été presque uniquement employés pour l'éclairage des soirées; les piles primaires commencent à être également utilisées dans les applications de ce genre. C'est ainsi que dernièrement, dans une soirée donnée à Paris chez M. Dreyfus, l'éclairage a été produit pendant six heures consécutives, de 9 h. 1/2 du soir à 3 h. 1/2 du matin, par 4 batteries de 24 éléments Buchin-Tricoche, associées en quantité. L'avantage de ce système est de ne nécessiter qu'une place relativement restreinte: pour alimenter 9 lampes Swand de 10 bougies, il a suffi de prendre des éléments ne renfermant chacun que 6 décilitres de liquide et occupant ensemble une surface d'un mètre carré.

## LES EXPOSITIONS FLOTTANTES

Le commerce d'exportation de Paris paraît attacher une grande importance à l'essai des expositions flottantes. Nous espérons que les résultats qu'on en attend répondront aux efforts que l'on fait.

L'idée des expositions flottantes est fort ancienne. Autrefois au beau temps de la marine à voiles, il y avait sur tout navire, bricks ou trois mâts, d'une certaine dimension, un personnage qu'on ne rencontre plus sur les steamers à grande vitesse. C'était une sorte de pacotillier qui débattait sa marchandise dans les ports où accostait le navire. Il recevait même à bord tous les chandails et y troquait directement quand il ne parvenait pas à vendre. Les expositions flottantes ont beaucoup de rapport avec les pacotilles de l'ancienne marine, mais elles auront une importance plus grande puisque le navire tout entier devra être aménagé pour recevoir les marchandises.

Il existe à Paris quelques Sociétés d'exportation qui se sont organisées sur le même pied que celles d'Angleterre qui avaient organisé dans les colonies anglaises de vastes magasins ou bazars. Mais ces entreprises exigeant de grands capitaux et présentant de nombreux aléas, n'ont pas eu malgré les immenses avantages qu'offrent les colonies anglaises, un grand succès.

Pour remédier à certains inconvénients de ces Sociétés d'exportation, on a formé à Paris des Syndicats de négociants, ayant le même but que les Sociétés d'exportation, mais exigeant moins de capitaux. On a songé à organiser de véritables expositions flottantes allant visiter les deux continents, suivant tous les ports petits ou grands. Les bazars flottants sont en faveur auprès des Syndicats de Paris et nous ajouterons de la province. Cette tentative pourra probablement donner quelques bons résultats et aura toujours un immense avantage, c'est de faire connaître nos produits et de protéger nos marques de fabrique.

Ces expositions flottantes feront encore revivre le pacotillage qui a eu ses beaux jours et qui semble de nature à fournir une nouvelle carrière. Il est plus facile maintenant à cause de la rapidité des voyages, d'obtenir un certain succès avec les expositions flottantes, et, bien que nous ne croyons pas qu'elles soient appelées à donner un grand essor à notre commerce, nous sommes convaincus

qu'elles contribueront puissamment à répandre nos produits. Peut-être verrons nous dans un avenir prochain, se promener sur les mers des géants comme le *Louvre* ou le *Bon marché* avec une armée de commis et toute une population d'amateurs.

Le gouvernement, pour favoriser le commerce français, vient de mettre à la disposition des négociants « la Sarthe » pour y installer ces expositions. Il a suivi en cela l'exemple donné par l'Allemagne qui malheureusement nous devance presque toujours, maintenant, quand il s'agit d'une innovation.

## CANAL DE PANAMA

M. Ferdinand de Lesseps a adressé aux actionnaires du canal de Panama la circulaire suivante:

A MM. les actionnaires et correspondants de la Compagnie du canal de Panama.

Messieurs,

J'apprends la décision prise hier par la commission parlementaire chargée d'examiner le projet, par lequel le gouvernement de la République proposait de m'autoriser à émettre 600 millions en obligations à lots — 6 députés sur 11, saisis du projet de loi, ont pris une décision dont la conséquence est de renvoyer à la session d'automne, c'est à dire en octobre ou novembre, la solution à intervenir.

Est ce par de tels atermoiements, par de telles lenteurs que l'on facilitera à nos travailleurs là-bas l'exécution du canal pour 1889?

Faut-il attendre encore quatre mois et perdre un temps précieux? Faut-il livrer la destinée de notre œuvre aux incidents imprévus de la politique? Faut-il risquer l'intérêt de nos 350,000 actionnaires ou obligataires?

Je ne le pense pas. On m'ajourne — Je n'accepte pas l'ajournement.

Fidèle à mon passé, lorsqu'on veut m'arrêter, je marche! Non pas seul, certes, mais avec 350,000 français partageant ma confiance patriotique.

J'ai vu, exactement, dans des circonstances identiques, se passer pour Suez ce qui se passe maintenant pour Panama. Les installations et les machines sont prêtes, tout est disposé pour l'effort final, et cet effort final, comme à Suez va, je l'espère bien, étonner même ceux qui ont la foi.

Je crois, personnellement, que, avec les 600 millions compris dans les prévisions du congrès international de 1879, l'achèvement du canal maritime de Panama sera assuré avant la fin de 1889.

Est-ce dire que j'attends avec tranquillité, sans prévoyance, la démonstration pratique de ce succès! Au contraire, nous n'avons cessé d'étudier les moyens par lesquels, en cas de retards imprévus, l'inauguration du canal serait assurée quand même, sauf à achever plus tard, comme cela a eu lieu au canal de Suez, le programme complet d'exécution totale.

Ce qu'il faut, c'est que, avec les 600 millions réalisés, toutes les mesures soient prises pour que les navires passent d'un Océan à l'autre Océan.

Pour alléger les charges résultant de l'emprunt, j'avais demandé au gouvernement l'autorisation d'émettre des obligations à lots; le gouvernement avait soumis à la Chambre le projet de loi m'accordant cette autorisation; la commission parlementaire me renvoie à la fin de l'année pour émettre un avis...

Mais, le type des obligations à lots n'est heureusement pas le seul qui existe: on peut procéder à une émission de titres qui, en outre d'un revenu honorable, assurerait à chaque porteur sans exception, dans un temps donné, une large prime bénéficiaire, avec des tirages fréquents où le plus grand nombre possible d'obligations sortiraient, de manière à favoriser également le plus grand nombre possible de porteurs, au lieu d'en favoriser un seul, de temps en temps, par un gros lot.

C'est là, messieurs, ce que je vais proposer au conseil d'administration.

Et, puisque des représentants de mon pays, puisque de nos compatriotes, puisque six députés, par leur attitude, m'empêchent d'aller de l'avant, de marcher avec vous à la conquête pacifique entreprise par la France dans l'isthme de Panama, nous passerons par-dessus l'obstacle, nous émettrons les 600 millions nécessaires au moyen d'obligations nouvelles, aux conditions générales que je viens d'indiquer.

Une telle émission d'obligations devant être avantageuse pour tous, nous réserverons, dans la mesure du possible, un privilège de souscription aux 350,000 actionnaires ou obligataires actuels du canal de Panama.

Je ne saurais terminer sans exprimer ma gratitude aux ministres qui, après avoir reçu communication du rapport de M. Rousseau, ont loyalement présenté aux Chambres le projet de loi que les lenteurs d'une commission parlementaire n'ont pas permis d'aboutir en temps utile.

Il n'y a plus un jour à perdre, si l'on veut que le canal de Panama soit promptement

ouvert; et c'est ce qui justifie la décision que je vais soumettre au Conseil.

Dès que cette décision aura été prise, nous procéderons à l'émission, et je m'empresse-rai de vous en prévenir.

Veillez agréer, messieurs, la nouvelle assurance de mon dévouement.

Ferdinand DE LESSEPS.

## LES COLIS POSTAUX

M. le Ministre des postes et des télégraphes vient de saisir les Chambres d'un projet de loi concernant le service de colis postaux.

La nouvelle législation comprend deux parties distinctes: le service international et le service intérieur. Le premier est ce qu'il devrait être pour recevoir l'approbation de tous les représentants de l'Union; il est possible qu'il ne réalise pas tous les désirs de la France, mais, élaboré en congrès, il doit être accepté sous peine de mettre le commerce français en état d'infériorité vis-à-vis de la concurrence étrangère.

L'organisation des colis postaux à l'intérieur date de 1881. Aux termes du décret qui régit le service actuellement en vigueur, on désigne sous le nom de colis postaux « les colis sans déclaration de valeur ne dépassant pas le poids de 3 kilogrammes ».

La taxe à payer par l'expéditeur est fixée à 60 centimes, dont 10 centimes pour droit de timbre et 50 centimes pour le transport sur les réseaux des grandes Compagnies qui se sont engagées à établir le service des colis. Cette somme est augmentée de 25 centimes lorsque le colis est porté au domicile du destinataire. La perte ou l'avarie d'un colis postal donne droit, au profit de l'expéditeur, au montant réel de la perte ou de l'avarie sans que cette indemnité puisse dépasser 15 francs.

Enfin, les colis peuvent être envoyés contre remboursement jusqu'à concurrence de 100 francs.

Lors du congrès postal de Lisbonne, la question des colis postaux fut, de nouveau, mise à l'étude. On rechercha les moyens de perfectionner une organisation qui donnait déjà de si brillants résultats, et dans un acte additionnel, résumé des travaux de la conférence internationale, on inscrivit les améliorations suivantes destinées à compléter l'œuvre de 1881.

De 3 kilogrammes, la taxe s'élève à 5 kilogrammes. Les envois avec remboursement pourront aller à 500 francs.

Désormais, le colis postal, ce colis « sans désignation de valeur », pourra s'expédier avec garantie, moyennant un droit d'assurance égal à celui qui est perçu pour les lettres avec valeur déclarée.

Etant donné les avantages de la nouvelle législation, pouvait-on les réaliser avec les tarifs actuels? Pouvait-on maintenir la taxe de soixante centimes pour les livraisons en gare, de quatre vingt-cinq centimes pour les livraisons à domicile?

L'exposé des motifs du nouveau projet de loi ne laisse aucun doute à cet égard. Dès qu'il fut question de remanier le service des colis postaux, les Compagnies demandèrent à ne plus en être chargées. Cette taxe, disaient-elles, ne couvrait pas leurs frais d'exploitation.

Or, le service des postes n'est pas organisé de manière à pouvoir subvenir à cette charge par ses seules ressources.

Le ministre n'avait donc qu'une chose à faire: négocier avec les Compagnies, pour obtenir d'elles les plus grandes concessions, et le résultat inscrit au projet de loi prouve qu'il a dû peser très fortement sur leurs décisions pour les amener à signer des conventions entraînant pour elles, en réalité, des charges considérables en échange d'un bénéfice assez minime.

Moyennant une augmentation qui, dans bien des cas, sera de quinze centimes seulement, les Compagnies devront ouvrir au dépôt des colis postaux toutes leurs agences de correspondances; elles rétribueront les courriers de dépêches qui transporteront les colis, elles verseront au Trésor un fonds de concours destiné à indemniser les receveurs de postes qui prendront part à ce service dans les localités non desservies par une gare ou par une correspondance de chemin de fer.

L'extension du transport des colis postaux à des régions qui en sont aujourd'hui privées, les facilités accordées à l'envoi contre remboursement et avec recommandation, l'uniformité des règles, la simplicité du calcul de la taxe, tout cela a incontestablement une importance considérable au point de vue des transactions commerciales. Le nouveau régime aura nécessairement pour conséquence de développer le service des colis postaux, de lui donner une impulsion nouvelle. En développant les échanges, il apportera au Trésor un nouvel élément de recettes.

## La Tour de 300 mètres

M. le ministre du commerce vient de recevoir une note au sujet des précautions à prendre pour protéger contre la foudre la tour de 300 mètres de haut que l'on doit élever au Champ-de-Mars pour l'Exposition de 1889.

Cette tour pourra jouer le rôle d'un immense paratonnerre protégeant un très large espace autour d'elle, à condition que sa masse métallique soit en communication parfaite avec la couche aquifère du sous-sol par le moyen de conducteurs capables de débiter la quantité considérable de fluide électrique dont il y aura lieu d'assurer l'écoulement pendant les jours d'orage.

Grâce à ces précautions, l'intérieur de l'édifice, avec les personnes qui s'y trouveront abritées, sera absolument assuré contre tout accident pouvant provenir des coups de foudre fréquents qui frapperont infailliblement les parois de la tour à différentes hauteurs.

Pour réaliser la non-isolation de la tour dans les meilleures conditions, on noiera dans la couche aquifère qui se rencontre à 7 mètres environ au-dessous du niveau moyen du sous-sol actuel du Champ-de-Mars deux lignes de tuyaux de fonte de fer parallèles à deux faces opposées du soubassement de la tour.

Chacune de ces lignes de tuyaux aura ainsi une longueur de 124 mètres, égale à la largeur d'embase de la tour, ouverture comprise.

Les tuyaux employés pourront utilement avoir un diamètre de 0m60; ils seront du genre de ceux qu'on emploie pour les conduites de gaz. Chacune de ces lignes de tuyaux sera mise en communication avec les parties métalliques basses de la tour, au moyen de câbles, de barres ou de lames de cuivre à grandes sections.

Ces conducteurs émergent du sol par des puits maçonnés de 1 mètre de diamètre au moins, et chemineront à découvert, le long de la maçonnerie des socles de la tour jusqu'aux pièces métalliques auxquelles ils se souderont en s'épanouissant de façon à multiplier les points de contact. Les puits permettront d'aller constater fréquemment l'état des soudures et des attaches des conducteurs de cuivre avec les tuyaux.

Quant à l'extérieur de l'édifice, il s'agira de protéger spécialement toutes les parties où le public pourra séjourner à l'air libre; ces parties sont les balcons qui régneront probablement autour de la tour, aux trois étages indiqués par son dessin d'élevation.

On obtiendra la protection nécessaire en plaçant d'abord des paratonnerres obliques à pointes de bonnes longueurs à chacun des quatre angles de chaque balcon. Ensuite on disposera le long des faces de ces balcons une série de paratonnerres à pointes, ou d'algues de dimensions appropriées et convenablement espacées.

On pourra mettre également au sommet de l'édicule culminant de la tour un paratonnerre vertical à pointe de hauteur modérée.

Il sera nécessaire que les travaux destinés à assurer la non-isolation de la tour soient entamés en même temps que ceux de fondation des socles, pour préserver les ouvriers de tous accidents de coups de foudre une fois que la construction aura atteint une certaine hauteur.

## Avis Commerciaux

**Envoi de marchandises au Maroc par la Suède et la Norvège**

On lit dans le *Hamburgische-Boersen-Halle* que, le 18 mai, est partie pour le Maroc la frégate *Vanadis*, mise gratuitement par le gouvernement Suédois à la disposition du commerce, dans le but d'envoyer dans cette région, à titre d'essai, des produits nationaux.

Trente-trois maisons ont profité de cette offre et ont fait des envois consistant surtout en allumettes, lampes, bières, articles en fer et en acier, articles en bois, meubles, bougies, objets d'appartement et de cuisine, beurre, fromage, ustensiles agricoles, fers à cheval, clous, papiers, carton et armes.

Quand cet exemple sera-t-il suivi par nos maisons de commerce?

**Relations directes entre Marseille et Kustendjé**

Il résulte d'une communication de M. le gérant du vice-consulat de France à Kustendjé que des négociants français négligent parfois d'employer pour leurs expéditions au port de cette ville, la voie directe de Marseille à Kustendjé et emploient l'intermédiaire de leurs correspondants de Galatz ou d'Ibraïla.

Cette manière de procéder occasionne aux marchandises un détour d'environ 300 kilomètres, avec chargements et déchargements multiples, et n'a d'autre effet que d'élever les prix d'un tiers en moyenne. M. U. Chousserie rappelle à ce propos que nos exportateurs peuvent s'adresser, pour les renseignements relatifs à la solvabilité de leurs clients, soit à leurs propres agents ou correspondants, soit aux autorités consulaires françaises, mais qu'ils ont tout intérêt à faire ensuite directement l'envoi des articles commandés aux lieux de destination.

Il ne faut pas perdre de vue que nos articles luttent difficilement en Roumanie contre leurs similaires d'Autriche et d'Allemagne, dont les frais de transport sont inférieurs et qu'une augmentation de quelques centimes dans les prix de certains produits suffit souvent à faire rejeter ceux-ci.

**Renseignements sur les principaux articles d'importation**

Le *Moniteur officiel du commerce* du 10 juin publie la traduction d'un rapport du consul d'Italie à Bucharest sur les principaux articles d'importation dans le pays et qui se termine ainsi :

« Pour conclure on peut constater que la Roumanie, liée au mouvement commercial de tout le reste de l'Europe, a pour son existence intérieure le même besoin que les autres peuples du monde; c'est un pays presque exclusivement agricole, la main d'œuvre et le capital n'y subissant pas de prompts ni grandes transformations au point de vue de la production industrielle; enfin c'est un de ces marchés sur lesquels se rencontrent tous les produits étrangers.

« Tous les efforts doivent donc tendre uniquement, en ce qui concerne ce pays, à savoir quelles sont les conditions de prix et de qualité qui peuvent faire préférer les articles offerts à ceux des autres pays producteurs de l'Europe. C'est avec une telle connaissance que nos produits peuvent s'introduire et s'installer; en cas contraire, ils subiront la loi naturelle des concurrences commerciales. »

**Industrie des papiers peints en Belgique.**

Le *Moniteur officiel du Commerce* publie une dépêche du consul de France à Liège, relative à l'industrie des papiers peints en Belgique.

Ce document fait connaître que l'industrie dont il s'agit a pris de grands développements dans le pays. La France continue toutefois à y importer ses produits riches et d'un dessin élégant, tandis que les envois des fabricants allemands et anglais n'y ont jusqu'ici que médiocrement réussi.

**Industries métallurgique et charbonnière en Italie.**

Le consul général de France à Turin, après avoir examiné la situation actuelle de l'industrie de la fonte et du fer en Italie, ainsi que la consommation des charbons, termine un récent rapport par les conclusions suivantes :

En résumé la métallurgie italienne a fait depuis vingt ans des progrès remarquables, et elle s'affranchit peu à peu de l'industrie étrangère. Sur ce terrain, comme sur tant d'autres, l'action allemande nous a fait un tort considérable. S'ensuit-il que la place perdue ne puisse être reprise? Je ne le pense pas.

L'industrie métallurgique française n'a laissé que de bons souvenirs, tout le monde reconnaît ses qualités de solidité, de fini, tandis qu'on se plaint chaque jour davantage d'autres produits étrangers.

Que nos industriels baissent un peu les prix du catalogue; qu'ils aient de bons représentants et ils trouveront en Piémont de sérieux débouchés.

**Articles d'importation et d'exportation. — Industrie dans le Venezuela.**

On trouvera dans le numéro du *Moniteur officiel du Commerce* du 12 juin, des extraits d'un rapport très étendu du consul de Belgique à Caracas sur les principaux articles d'importation et d'exportation du Venezuela et sur la situation industrielle de la République.

Ce rapport fournit notamment l'indication des maisons de commerce les plus importantes du pays en ce qui concerne les tissus de laine, le ciment, les peaux de chèvres, la céramique, les armes et les bougies. Il donne aussi des renseignements sur les monnaies en circulation et sur le système des poids et mesures usité.

**Suède et Norvège. — Les relations commerciales avec la France et l'Allemagne.**

On écrit de Stockholm au *Moniteur officiel du Commerce* :

Un journal prenant texte des plaintes formulées par le commerce allemand contre les droits de patente auxquels les commis-voyageurs sont astreints en ce pays, a publié dernièrement un intéressant article sur les relations commerciales de la Suède avec l'étranger et principalement avec l'Allemagne.

Il y est dit en substance que les Royaumes-Unis n'ont rien à gagner aux entreprises des voyageurs de commerce de nationalité allemande qui viennent en grand nombre répandre leurs produits, et que si les droits de patente étaient modifiés, ce ne serait certes pas dans le sens d'une réduction de ces droits. Au dire du journal de Stockholm, les commandes faites en Allemagne par les négociants suédois se suivent et ne se ressemblent pas. Si les premiers envois sont passables, ceux qui suivent sont mauvais. En outre, les maisons allemandes enverraient à leurs correspondants plus de marchandises qu'ils n'en demandent, et ceux-ci ne se défendraient pas, faute de savoir où s'adresser pour obtenir des produits similaires.

Sans croire que ces récriminations soient suivies d'effet et que la patente imposée aux commis-voyageurs soit élevée, on peut constater qu'alors même que le droit serait augmenté, la France n'aurait guère à se subir les conséquences. Un voyageur de commerce français est devenu une rareté en Suède et en Norvège. Tout au plus y voit-on paraître un commerçant isolé attiré par ses affaires particulières.

L'Allemagne est sans doute mieux en mesure d'envoyer des produits ici; ses ports sont plus rapprochés et les marchandises qu'elle envoie, étant de qualité inférieure, reviennent à meilleur marché que les produits français. Tout cela cependant n'explique pas l'infériorité marquée du commerce de la France, par rapport à celui d'autres nations. Beaucoup d'articles de provenance française ne coûtent pas plus cher que les articles semblables provenant d'Allemagne, d'Autriche ou d'Angleterre. Seulement, ces nations ne se contentent pas de produire. Elles apportent une activité extraordinaire à écouler leurs marchandises : elles vont au devant du consommateur. Tandis que vos concurrents étudient les transformations et les exigences du goût en Europe et ailleurs, qu'ils établissent sur des bases solides et durables la conquête des marchés commerciaux étrangers, trop de négociants français se sont laissés distancer pour ne pas rompre avec une routine qui n'est plus de ce temps.

C'est là semble-t-il une des raisons principales du ralentissement de vos échanges, et pour ne parler que de la Suède, on ne peut douter qu'elle n'influe beaucoup sur l'état de votre commerce. Les informations envoyées d'ici ne vaudront jamais celles que les intéressés viendront recueillir eux-mêmes et sur place. Il est temps que l'esprit d'entreprise se réveille dans le commerce et l'industrie et qu'on reconnaisse que les transformations que l'Europe a subies depuis vingt-cinq ans ont suscité à la France des concurrences qui lui imposent une activité plus grande, une initiative plus ardente.

**CHRONIQUE FINANCIÈRE**

Paris, le 13 juillet 1886.

La Bourse est d'une grande nullité. Les cours varient de peu de centimes. Voici les derniers cours : 3 %, 83,07. Nouveau, 87,47 1/2. 4 1/2 %, 110,72. Extérieure 5 %, 60 3/4. Turc, 14,75. Banque ottomane, 514. Egypte 6 %, 361. Suez, 2,025. Foncier, 1,365. Italien, 99,45.

La Société générale est à 456,25.

Les actions de nos grandes lignes continuent à être bien tenues, malgré la faiblesse des recettes qui sont toutes en diminution, excepté le Nord.

Nous constatons une nouvelle amélioration sensible, mais insuffisante encore cependant, sur les obligations des chemins de fer économiques que nous laissons à 367, pour lesquelles nous voyons à bref délai un avenir nouveau.

Les obligations algériennes ont été cotées à 335,381,378.

**E. CHAZOTTES, GRAND & C<sup>IE</sup>**  
29, cours Gambetta, Lyon

Architecture Industrielle. — Installation d'Usines. — Electricité. — Recherches minières. — Etudes et Travaux. — Expertises. — Obtention de brevets français et étrangers. — Formation de Sociétés.

Cabinet de 9 à 11 heures du matin, et de 2 à 5 heures du soir.

**TABLEAU**

**DES ADJUDICATIONS DE TRAVAUX**

**RHONE**

Préfecture. — Mercredi 21 juillet 1886, 2 h.  
Adjudication au rabais en un seul lot des travaux concernant la transformation de locaux affectés au dépôt de la prison de Roanne.  
Palais de Justice de Lyon. — Travaux se montant à la somme de 10,538 fr. 81 c. Caut., 500 fr. Les devis et cahier des charges sont déposés à la Préfecture (bureau des travaux publics).

Mairie de Lyon. — Jeudi 22 juillet, 2 h.  
Adjudication des travaux à exécuter pour l'installation des eaux et du gaz dans le groupe scolaire de la route d'Heyrieux.  
Mont., 17,026 fr. 20.  
Les devis et cahiers des charges relatifs aux dits travaux sont déposés à l'Hôtel-de-Ville (Bureau des Travaux de la Ville).

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Lundi, 26 juillet, à 1 heure.  
Fourniture de linge, bonneterie, vêtements, couvertures et chaussures, nécessaires au service des indigents assistés en 1886.  
Renseignements au secrétariat du bureau, rue Royale, 17.

Mairie de Lyon. — Lundi 26 juillet, 2 h.  
Reconstruction en fer des garde-corps de la passerelle Saint-Vincent et du pont suspendu du Palais-de-Justice.  
Garde-corps de la passerelle Saint-Vincent ..... 5.264  
Garde-corps du pont suspendu du Palais-de-Justice ..... 14.560

Total ..... 19.824  
Les devis et cahiers des charges relatifs aux dits travaux sont déposés à la Mairie de Lyon (1<sup>re</sup> division, bureau des travaux de la Ville).

Préfecture. — Mercredi, 28 juillet 1886.  
Construction d'un quai à la Mulatière.  
Terrassements ..... 32.443 70  
Maçonnerie ..... 140.026 23  
Pavage ..... 33.880 60

Total ..... 206.290 53  
Somme à valoir pour travaux prévus ..... 33.709 47

Total général ..... 240.000 »  
Cautionnement provisoire, 4,000 fr.  
Cautionnement définitif, 7,000 fr.  
Renseignements dans les bureaux de la Préfec-

ture, (2<sup>e</sup> division). Dans les bureaux de M. Clarard, ingénieur ordinaire à Lyon, quai Fulchiron, 23.

Préfecture. — Mercredi 23 juillet 2 h.  
Adjudication des travaux d'assainissement des fossés de la route nationale n° 6 dans la commune des Chères.  
Travaux à l'entreprise ..... 3.534 09  
Somme à valoir ..... 485 91

Total ..... 4,000 »  
Renseignements dans les bureaux de la Préfecture (2<sup>e</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau).

Mairie de Lyon. — Lundi 2 août 2 h.  
Réfection du système de suspension du pont du Palais-de-Justice.

Adjudication en un seul lot des travaux ci-dessus désignés, s'élevant à la somme de 33,304 fr.  
Renseignements à la mairie de Lyon (1<sup>er</sup> Division, Bureau des Travaux de la ville).

Préfecture. — Mercredi 4 août, 2 h.  
Adjudication au forfait de la démolition des anciens ponts Morand et Lafayette sur le Rhône à Lyon, et de l'enlèvement des matériaux.  
Cautionnement provisoire, 4,000 fr. Cautionnement définitif 8,000 fr.  
Renseignements bureaux de la Préfecture (2<sup>e</sup> Division).

**BOUCHES-DU-RHONE**

Mairie de Marseille. — Vendredi 23 juillet  
Travaux divers  
Grille de fermeture, 11,500 fr.  
Barrière de clôture, 9,700 fr.  
Renseignements à la mairie.

**DROME**

Préfecture. — Mercredi 21 juillet, à 2 h.  
Route nationale n° 93.  
Substitution d'un tablier métallique au tablier en bois du pont de Barnavette.  
Terrassements, 251 fr. 97.  
Chaussées, 535 fr. 92.  
Ouvrages d'art, 11,248 fr. 42.  
A valoir, 1,963 fr. 69. Total, 14,000 fr.

**GARD**

Mairie d'Aigaliers. — Dimanche 1<sup>er</sup> août  
Grosses réparations au four du hameau de Marignac  
Mont., 1,800 fr.  
Renseignements à la mairie.

**HÉRAULT**

Préfecture. — Mardi 20 juillet, à 2 h.  
Route nationale n° 108  
Travaux de construction d'un égout dans la traverse de Cette.  
Egout et branchements, 13,057 fr.  
Trottoirs et rigoles pavées, 6,600 fr. 89.  
Réfection de la chaussée. — Fourniture de matériaux cassés, 1,400 fr.  
Pierres froides pour gargouilles. — appareils inodores en fonte pour bouches d'égouts, 2,100 fr.  
A valoir, pour surveillance et dépenses imprévues, 2,352 fr. 11.  
Total, 25,000 fr. Caut., 800 fr.  
Renseignements dans les bureaux de la préfecture (4<sup>e</sup> division).

Sous-préfecture de Lodève. — Jeudi 22 juillet à 2 heures  
Chemin d'intérêt commun n° 30, à Clermont  
Construction entre le chemin de grande communication n° 2 et le pont du chemin de fer de Fouscais.  
Mont., 5,240 fr. 72. A val., 559 fr. 28 Caut., 160 f.  
Renseignements à la sous-préfecture.

Mairie de Cette. — Samedi 24 juillet, 2 h.  
Construction d'un chemin et d'un égout collecteur entre l'octroi du Jard-a-des-Fleurs et le chemin rural n° 1.  
Mont. 32,000 fr. Caut., 1,000 fr.  
Renseignements à la mairie.

Mairie de Pézenas. — Dimanche 25 juillet, 2 h.  
Construction d'un lieu d'aisance public, en bordure au chemin de la Fraissine.  
Mont., 1,155 fr.  
Renseignements à la mairie.

Mairie du Soulié. — Dimanche 25 juillet 1 h.  
Achèvement de la maison d'école avec mairie, au Soulié-Haut.

1<sup>er</sup> lot. — Terrassements et maçonneries, Montant, 3,406 fr. 89 c. Cat., 170 fr.  
2<sup>e</sup> lot. — Charpente, planchers et menuiserie. Mont., 4,160 fr. 20 c. Caut., 200 fr.  
3<sup>e</sup> lot. — Plâtrerie. Mont., 2,080 fr. 09 c. Caut., 300 fr.  
4<sup>e</sup> lot. — Serrurerie, zinc et fonte, peinture, vitrerie et divers. Mont. 1,918 fr. 22 c. Caut., 100 fr.  
Renseignements à la mairie.

Mairie de Claret. — Dimanche 25 juillet, à 9 h.  
Travaux complémentaires pour l'alimentation d'eau potable.  
Mont., 3,314 fr. 94. Caut., 200 fr.

Mairie de Saint-Jean-de-Védas. — Dimanche 25 juillet.  
Agrandissement du cimetière.  
Mont., 4,000 fr.  
Renseignements à la mairie.

Préfecture. — Lundi 26 juillet, 5 h.  
Travaux de plantation sur les parties des routes départementales n°s 1, 2, 8 et 17.  
Renseignements : 1<sup>o</sup> Dans les bureaux de la préfecture, division des finances et travaux publics.

Préfecture. — Mardi 27 juillet, à 2 heures.  
Chemin de fer de Mazamet à Bédarieux.  
Etablissement de vingt-trois paires de barrières roulantes métalliques comprises dans la 5<sup>e</sup> section Saint-Pons, 6<sup>e</sup> section Riols, 7<sup>e</sup> section Saint-Vincent, 8<sup>e</sup> section Otargues, 9<sup>e</sup> section Colombières.  
Six paires de barrières de 6 mètres, une de 5 mètres, seize de 4 mètres.  
Montant, 23,120 fr. A valoir, 1,380 fr.  
Total, 24,500. Cautionnement provisoire, 1,000.  
Renseignements dans les bureaux de la préfecture.

Mairie de St-Bauzille-de-Montmel. — Dimanche 1<sup>er</sup> août, à 5 h.

Construction d'un temple protestant.  
Mont., 2,800. Caut., 140.  
Renseignements à la mairie.

**ISÈRE**

Mairie de Saint-Marcellin. — Dimanche 25 juillet, à 11 heures.  
Captage et amenée aux nouvelles sources pour l'alimentation de la ville de Saint-Marcellin.  
Mont., 101,997. A val., 11,253 fr.  
Caut., 5,000 fr.

Le certificat de capacité sera visé huit jours avant l'adjudication par M. le Maire de Saint-Marcellin.  
Renseignements à la mairie.

**JURA**

Sous-préfecture de Poligny. — Lundi 26 juillet, à 3 h.

Chemins vicinaux ordinaires.  
1<sup>er</sup> lot. — Chalèmes. — Chemin n° 2. — Rectification. — Mont., 11,000. Caut., 342.  
2<sup>e</sup> lot. — Aresches. — Chemin n° 4. — Rectification de la rampe du Champ-Borne. — Mont., 5,200. Caut., 161.  
3<sup>e</sup> lot. — Foncine-le-Haut. — Chemin n° 5. — Ouverture partielle. — Mont., 3,000. Caut., 133.  
4<sup>e</sup> lot. — Montmalin. — Chemin n° 8. — Rectification. — Mont., 2,500. Caut., 114.

Mairie de Champagnole. — Date non encore fixée.  
Réparations à l'Hôtel-de-Ville.

1<sup>er</sup> lot, 1,017 fr. 09 c.  
2<sup>e</sup> lot, 907 fr. 11 c. Caut., le 20<sup>e</sup>.  
Renseignements à la mairie.

**HAUTE-LOIRE**

Mairie de Saint-Haon. — Dimanche 1<sup>er</sup> août, à 2 heures 1/2.  
Reconstruction du presbytère.  
Mont., 11,479 39. Caut., 580.  
L'entrepreneur sera tenu de reprendre pour la somme irréductible de 1,530 fr. les moellons, bois, planches, tuiles des démolitions de l'ancien presbytère.  
Renseignements à la mairie.

**SAONE-ET-LOIRE**

Hospice de Montcenis. — Dimanche 25 juillet, 1 h.  
Construction d'une maison d'hébergement au domaine de l'hospice de Montcenis, commune d'Uchon.  
Mont., 5,521 fr. 48 c.  
Renseignements à la Mairie.

Mairie de St-Maurice-de-Satonnay. — Dimanche 25 juillet, à 1 heure.  
Construction de clôtures et dépendances de la maison d'école.  
Mont., 5,334 01.  
Renseignements à la mairie.

**SAVOIE**

Sous-préfecture d'Albertville. — Jeudi 22 juillet à 10 heures.  
Chemins vicinaux ordinaires.  
6 lots. — Voir notre numéro du 11 juillet pour le détail des lots.

Préfecture. — Samedi 24 juillet, 3 h.  
Chemins vicinaux.  
12 lots. — Voir notre numéro du 11 juillet pour le détail des lots.

**DIVERS**

Le 20 juillet. — Mairie de Nancy (Meurthe-et-Moselle). — Construction de la salle Victor-Poirel (8 lots). — 302,200 fr.

Le 23 juillet. — Sous-préfecture de Château-Thierry (Aisne). — Construction d'un pont sur la Marne à Azy. — 110,000 fr.

Le 24 juillet. — Préfecture de l'Oise. — Canal de Manicamp et canal latéral à l'Oise. — Curage de biefs. — 215,000 fr.

Le 24 juillet. — Tribunal de commerce de Paris. — Construction de la maison de retraite Rossini. — 480,188 fr. 25 c.

Le 24 juillet. — Tribunal de commerce de Paris. — Travaux de peinture, vitrerie, dorure, tenture. — 135,000 fr.

Le 27 juillet. — Préfecture de l'Eure. — Travaux sur la ligne de Neubourg à Gros-Montfart. — 240,000 fr.

Le 27 juillet. — Chemin de fer du Midi à Bordeaux (Gironde). — Ballastage, pose de voies et travaux accessoires. — 180 à 230,000 fr.

Le 31 juillet. — Préfecture du Pas-de-Calais. — Construction d'appontement pour marées. — 525,000 fr.

Le 31 juillet. — Chemin de fer de l'Etat, à Paris. — Pose de voie, ballastage et terrassements. — 510,159 fr. 60 c.

**RÉSULTATS D'ADJUDICATION**

**AIN**

Préfecture. — On a adjugé à Bourg les travaux de reconstruction d'un mur de clôture à la prison de Nantua, évalués à 5,330 25.  
Carpano Joseph, 2Nantua, adj. à 19 p. 100.

**HAUTES-ALPES**

Préfecture. — On a adjugé à Gap les travaux de reconstruction de l'église paroissiale de Barret-le-Bas, évalués à 21,147 81.  
Cartier, à Gap, adj. à 9 p. %.

**BOUCHES-DU-RHONE**

Mairie de Marseille. — Le 2 juillet à eu lieu l'adjudication de la fourniture des vêtements, équipement et armement nécessaires aux sapeurs-pompiers pendant 4 ans évalués à 15,000 fr.

1<sup>er</sup> lot. — Habillement.  
Hubert de Vautier, 114, rue de la République, adj. à 40 10 p. 100.

2<sup>e</sup> lot. — Chaussure.  
Chabas, 4, rue des Quatre-Pâtisseries, adj. à 18.

Mairie de Marseille. — Le 5 juillet a eu lieu l'adjudication de la fourniture de livres de prix aux élèves des écoles communales évalués à 18,000 fr.  
Pessailhan Hippolyte, 34, rue Paradis, adj. à 22 p. 100.

**Mairie de Marseille.** — Le 5 juillet a eu lieu l'adjudication de la fourniture des objets d'habillement, chaussures et équipement nécessaires aux gardiens de la paix pendant 4 ans.  
1<sup>er</sup> lot. — Habillement.  
Hubert de Vautier, 114, rue de la République, adj. à 37 p. %.

2<sup>e</sup> lot. — Chaussure.  
German François, 34, rue de Rome adj. à 11.  
**GARD**  
Sous-préfecture du Vigan. — On a adjugé les travaux à faire sur chemins vicinaux ordinaires à Aumessas, évalués à 36,000 fr.  
Chambre syndicale d'Alais, adj. à 33 p. %.

**HÉRAULT**  
Mairie de Lunel-Viel. — Le 4 juillet a eu lieu l'adjudication des travaux d'agrandissement du chemin n° 10 dit de Régine, évalués à 2,647 fr. 66.  
Nougner César, à Junas (Gard), adj. à 21 15 %.

**ISÈRE**  
Mairie des Adrets. — Le 4 juillet a eu lieu l'adjudication des travaux de construction d'un groupe scolaire et mairie, évalués à 48,889 fr. 95.  
Fayolle J., à Grenoble, adj. à 5 p. %.

Mairie de Grenoble. — Le 10 juillet devait avoir lieu l'adjudication de la fourniture de chauffage aux établissements communaux en 1886, 1887 et 1888.  
Pas de soumissionnaires.

**JURA**  
Hospices civils de Dôle. — Le 7 juillet a eu lieu à Dôle l'adjudication de la fourniture de 395 stères de bois de chauffage.  
Besson, à Dôle, adj. à 8 25 le stère.

**RHONE**  
Préfecture. — Le 7 juillet a eu lieu à Lyon l'adjudication des travaux de plomberie pour l'installation des eaux et du gaz à la nouvelle caserne de gendarmerie à pied, évalués à 10,885 fr. 64.  
Delogé et Tournier, à Lyon, rue de Fleurieu adj. à 8 p. %.

**PUY-DE-DOME**  
Ecole militaire de Billom. — Le 5 juillet a eu lieu l'adjudication des fournitures nécessaires à l'école du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1886.  
Pas de résultat.

**DEMANDES EN AUTORISATION DE CONSTRUIRE**  
Bonjour, quai de la Guillotière, 17, par Tarchier, rue Mercière, 34, d'une maison située cours de la Liberté, 61.  
Picolot, propriétaire, par Clément, place de Trion, 3, d'une maison située rue Molière, 11.  
Mlle Rivoire, pour l'exhaussement d'un mur sur le quai des Étroits.  
Clément, place de Trion, 3, d'une maison située rue Molière, 13.

Mlle Rey, propriétaire, rue Boileau, 146, pour démolition et reconstruction d'une maison, passage Montgolfier.  
Tite, rue des Macchabées, 65, pour l'exhaussement d'une façade, place Saint-Irénée, 104.  
Droguier, pour l'exhaussement d'un mur, rue Saint-Amour, 9.  
Mme Janot, d'une maison située passage Montgolfier.  
Nigon, d'un mur de clôture, montée du Gourguillon, 39.  
Jarry, place des Cordeliers, 8, d'une maison située rue Garibaldi, 14.

**BREVETS D'INVENTION**  
Déposés à Lyon, du 9 au 16 juillet 1886

9 juillet. — Grenier certificat d'addition au brevet 169,978, pour drague avec sluice d'amalgamation pour le traitement des sables et terres aurifères.  
10 juillet. — Foriel, pour une chaudière à vapeur dite pendule.  
10 juillet. — Léger, système de récupérateur destiné à l'éclairage intensif.  
13 juillet. — Guy, perfectionnement aux serrures dites bec-de-cane.  
15 juillet. — Trainard, certificat d'addition au brevet pris le 29 mars 1886, pour une chaudière à circulation rapide et à chauffage rationnel.

**COURS DES MÉTAUX**  
BOURSE DE LYON  
Vendredi 16 juillet 1886.

	Pr. cours	D. cours
Cuivre en lingot (Chili affiné), les 100 kilog	112 50	125 »
Cuivre en lingot planche rouge — jaune	132 50	130 »
Etain Banca	275 »	» »
— Billiton	270 »	» »
Plomb doux (première fusion)	25 »	36 »
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles	38 »	» »
Zinc refondu (deuxième fusion)	34 »	» »
Zinc laminé en feuilles, de la Vieille-Montagne	51 »	» »
Zinc laminé en feuilles, autres marques	47 »	49 »
Fer en barres, au coke première classe	16 »	» »
Sablerie (poterie)	27 »	» »
Mercure	520 »	» »

Le gérant : R. POTY.  
Imp. J.-B. Mossier, c. de la Liberté, 70. Lyon

Etude de M<sup>e</sup> Léon CHAINE, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 90.

**VENTE VOLONTAIRE**  
EN TROIS LOTS SÉPARÉS  
En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon  
**1<sup>o</sup> D'UN DOMAINE**  
De 8 hectares 70 ares 64 centiares, situé sur la commune de Chaponost (Rhône), comprenant Bâtimens, Ferme, Jardin, Pré, Terres, Luzerne et Bois.  
**2<sup>o</sup> D'UNE PARCELLE DE TERRE**  
De 2 hectares 32 ares 74 centiares, située sur les communes de Chaponost et Francheville.  
**3<sup>o</sup> D'UNE AUTRE PARCELLE DE TERRE**  
En deux parties, d'environ 12 ares, située sur la commune de Chaponost.  
Adjudication au Samedi 7 Août 1886 à midi.  
**MISES A PRIX :**  
1<sup>er</sup> lot..... 15,000 fr.  
2<sup>e</sup> lot..... 5,000  
3<sup>e</sup> lot..... 400  
Léon CHAINE, avoué.

**ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE**  
Avec Machines dynamo-électriques auto-régulatrices  
TYPE BREVETÉ S. G. D. G.  
Installations complètes avec garantie, force motrice non comprise

NOMBRE DE LAMPES DE VINGT BOUGIES	FORCE NÉCESSAIRE	PRIX TOTAL
12	1 cheval 1/2	950
25	3 chevaux	1.500
50	6 —	2.400
100	12 —	4.300
200	24 —	8.100
300	36 —	11.400
500	60 —	17.700

**PRINCIPALES INSTALLATIONS FAITES EN 1886**  
Ministère de la guerre (ateliers de St-Thomas-d'Aquin). — MM. Marrel frères, maîtres de forges à Rive-de-Gier. — M. Duval, à Villesseneux (Marne). — M. Grivolos, 16, rue Montgolfier, à Paris. — MM. J. Brun et C<sup>ie</sup>, à St-Chamond.  
**MM. E. CHAZOTTES, GRAND et C<sup>ie</sup>, ingénieurs civils, 29, cours Garibaldi, à Lyon, représentants, pour la région, de MM. BUCHIN, TRICOCHÉ ET C<sup>ie</sup>, ingénieurs-électriciens à Paris, sont à la disposition de MM. les Industriels pour tous renseignements, installations, devis qui leur seront nécessaires.**

**PAPETERIE**  
**Henri VALLON**  
Dépôt : 5, quai des Célestins  
LYON  
**SPÉCIALITÉS**  
Papiers d'écriture, d'impression, de dessin et de registres.  
Papiers et Bandes bordés deuil et couleur.  
Enveloppes en tous genres.  
Papiers anglais  
Cartons bristol mats et lustrés.  
Cartes blanches et deuil coupées à la mécanique.  
Assortiment de Papiers de toutes sortes et de pliage.  
DÉPÔT DE PIERRES LITHOGRAPHIQUES  
**ÉTUDE**  
DE  
**M. AIMÉ RASSAT**  
ANCIEN PRINCIPAL CLERC D'AVOUÉ  
LYON — 9, rue Puits-Gaillot — LYON  
CONTENTIEUX — RECOURS  
— CONSULTATIONS.  
Vérification et Réduction, d'après le Tarif légal, des frais de Justice et d'Avoué.  
Règlement des Mitoyennetés et de tous Comptes de travaux — Conservation des Privilèges.  
CABINET : Semaine, de 2 à 6 heures soir.  
Dimanches et fêtes, de 9 à 11 heures matin.

**A VENDRE D'OCCASION**  
1<sup>o</sup> **UNE MACHINE VERTICALE, 3 CHEVAUX**, montée sur chaudière tubulaire Field, de 4 mètres carrés de surface chauffée. Occasion garantie en excellent état.  
2<sup>o</sup> **UNE MACHINE VERTICALE LOCOMOBILE, 3 CHEVAUX**, montée sur chaudière de 4 mètres carrés. Le tout sur roues pour être facilement transporté pour l'agriculture ou le service des entrepreneurs. Cette locomobile est aussi bonne que neuve.  
3<sup>o</sup> **UNE MACHINE LOCOMOBILE SEMBLABLE**, actionnant une pompe Orswans n° 5 montée sur le même char. Débit : 1200 à 1500 litres par minute à 5 m. de hauteur.  
Ce matériel garanti comme neuf est d'un bon marché exceptionnel.  
4<sup>o</sup> **UNE ESSOREUSE** construite par la maison B. Buffaud et T. Robatel, système à courroie. Diamètre du panier en cuivre : 90 centimètres. Occasion exceptionnelle.  
5<sup>o</sup> **UNE ESSOREUSE** à courroie et panier en cuivre de 1 mètre de diamètre.  
6<sup>o</sup> **UNE ESSOREUSE** à courroie et panier en fer de 75 centimètres de diamètre.  
7<sup>o</sup> **UNE CHEVILLEUSE**, 4 chevilles à courroie sur bâti en bois.  
8<sup>o</sup> **UNE MACHINE HORIZONTALE FIXE, 2 à 3 CHEVAUX**. Cette machine n'a marché que quelques jours.  
S'adresser à MM. E. CHAZOTTE GRAND ET C<sup>ie</sup>, ingénieurs civils, 29 c. Gambetta, Lyon.

**INDISPENSABLE AUX INDUSTRIELS**  
**PARAPLUIE MICROMATIQUE**  
LE SEUL QUI n'embarasse plus  
se porte dans la poche ou à la ceinture  
**SIMPLE-SOLIDE-PRACTIQUE**  
Dans son étui il est supérieur  
26c. Long. à tous les systèmes connus  
Adresser toute demande d'envoi ou de renseignements rue des Capucins, 18, Lyon.

**PORTEUR JULES WEITZ**  
ASS'VRIAGE BREVETÉ DANS TOUTES LES VOIES  
**CHEMIN DE FER PORTATIF**  
A POSE INSTANTANÉE  
VOIE RIVEE ET DÉMONTABLE  
Pour travaux publics, Mines, Flac, etc.  
WAGONS PERFECTIONNÉS  
VENTE ET LOCATION AVEC FACILITÉ D'ACHAT  
**JULES WEITZ, 17, Cours du Michi LYON**  
Représenté à PARIS par M<sup>rs</sup> P. REGNAUD, Ing<sup>r</sup> r. Bayen, 39

Commission-Exportation  
**SPECIALITÉ DE VOLAILLES DE BRESSE**  
**BEURRES NATURELS**  
Concours de Cognac, 1882; de Bourg, 1883; de Dole, 1884. — Médailles de bronze, d'argent, d'or et d'honneur, obtenues à ces différents concours.  
**JEAN MORAND**  
Membre de la Société des agriculteurs de France  
Vice-président du Comité agricole de Bourg  
**AUX FERMES DU POISIAT A BÉNY (Ain)**  
S'adresser à M. GILLOZ, expéditeur à Marboz (Ain).

**NOUVELLE EXPORTATION**  
**FORGES DE PONT-ÈVÈQUE**  
VIENNE (ISÈRE)  
**ESSIEUX A PATINS (Brevetés S. G. D. G.)**  
Le Patin enlevé dans la masse et non soudé, de toutes dimensions et formés, en fer fin et en fer extra-fin.  
FABRICATION SOIGNÉE  
**ESSIEUX DE CHARRETTES**  
En fer fin et extra-fin de tous poids, dimensions et formés.  
Marque de Fabrique : **PONT-ÈVÈQUE**  
EXPORTATION

**MANUFACTURE DE PIANOS**  
**Maison BROCHU**  
Rue de la Cité, 19 (cours Lafayette prolongé)  
MÉDAILLE DE VERMEIL, la plus forte récompense obtenue pour la fabrication de pianos. — 20 % sur tous les modèles.  
PIANOS NEUFS, depuis 550 fr., garantie dix ans. — Accords. — Réparations. — Echanges. — Location depuis 6 fr. par mois.  
PIANOS DE TOUT FACTEUR, mêmes conditions.

**AVIS AUX ENTREPRENEURS**  
MM. E. CHAZOTTE, GRAND ET C<sup>ie</sup> ont la représentation pour le Rhône et les départements limitrophes, d'une des principales **Tuilleries** de la Drôme.  
Des échantillons sont à la disposition des Entrepreneurs, 29, cours Gambetta, Lyon, où on trouvera :  
Tuiles plates perfectionnées.  
Tuiles faitières et Tuiles creuses.  
Briques pleines ordinaires.  
Briques tubulaires de toutes dimensions.  
Briques dites polies, rectangulaires à coins ronds à feuillures.  
Boisseries pour cheminées.  
Tuyaux de drainage.  
Tuyaux pour conduites d'eau et autres usages.  
Carreaux variés pour sol d'appartement.  
Poinçons et autres ornements céramiques.  
Qualité supérieure, recommandée par les Ingénieurs et les Architectes.

**A PROXIMITÉ DES TRAMWAYS**  
(25 minutes des Cordeliers)  
**PROPRIÉTÉ** Belle ville et campagne A VENDRE. — Maison bourgeoise de huit pièces et Jardin de 1,250 mètres.  
S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE DE LINGERIE**  
Cours Gambetta, 19, Lyon  
**V<sup>ve</sup> MAZAIRA**  
Trousseaux, Layettes, Tissus, Linge de table, Rideaux, Toiles, etc.

COMMISSION EXPORTATION  
**PLATRIERIE ET PEINTURE**  
EN TOUS GENRES  
—  
ANCIENNE MAISON DEPAULIS AINÉ  
**V. DEMARCHI**  
Successeur de CERUTI  
58 — Cours de la Liberté — 58  
LYON

**A LOUER DE SUITE**  
Vaste local industriel avec magasin, le tout sur rue quartier des Brotteaux.  
Contenant chaudière avec machine à vapeur de 8 chevaux, transmissions, pompes, matériel complet pour la fabrication du chocolat, scies à rubans, bureaux, wagonnets, etc.  
L'on vendrait au besoin, ensemble ou séparément le matériel.  
Prix modéré. S'adresser au bureau du journal.

**SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CEMENTS**  
De MEYSSE, près LE TEIL (Ardèche)  
Capital social : 1,000,000, porté à 1,500,000 fr.  
Premières récompenses aux Expositions  
**MÉDAILLE D'OR**  
A l'Exposition internationale de Nice, en 1884  
CHAUX ÉMINEMMENT HYDRAULIQUE admise comme similaire des chaux de Teil par Ponts et Chaussées, Chemins de fer, Génie militaire, Marine, Port d'Alexandrie (Égypte), etc.  
CEMENTS CRAPIER PORTLAND pour carreaux, dallages, enduits, etc.  
SPECIALITÉ DE CIMENT BLANC pour carreaux mosaïques.  
Pour Lyon et la banlieue une installation spéciale permet de rendre franco sur chantier, à des prix très réduits, les chaux et ciments de Meyse, quelle que soit la quantité demandée.  
S'adresser au directeur de la Société à Meyse (Ardèche), ou à MM. Dumoulin et Bigot, cours du Midi, 34, à Lyon.

**AVIS AUX CAPITALISTES**  
On demande à emprunter de suite 100,000 fr. pour cinq ans, payables par annuité, capital garanti.  
S'adresser au bureau du journal.